RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 22 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 FEVRIER 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN.

ABSENTS ET EXCUSES: - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMER - M. Bruno CASSEN - Mme Nicole COUTANT - Mme France POUDENX - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS:

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMER donne pouvoir à M. Serge BALAO
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET: MUSEE DE BORDA: PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE 2018 ET DEMANDES DE SUBVENTION

Les missions permanentes des Musées de France définies au Code du Patrimoine à l'article L441-2 sont les suivantes :

- a) Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections,
- b) Rendre leurs collections accessibles au public le plus large,
- c) Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture,
- d) Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

La programmation scientifique et culturelle prévisionnelle du Musée de Borda en 2018 comporte les actions principales suivantes :

Axe 1 conservation

1) Conservation et gestion des collections

La conservation et la gestion quotidienne des œuvres pour assurer leur conservation préventive et la régie des collections, nécessitent chaque année l'achat de matériel de conservation.

Par ailleurs, il s'agit également de s'équiper de manière prévisionnelle à grande échelle en matériel de conditionnement, sous réserve de budget disponible, afin d'anticiper et de rendre possible dans les prochaines années un transfert des réserves actuelles, en mauvais état sanitaire, vers d'autres locaux.

Le coût estimatif de ce matériel s'élève à 5 100 € TTC, soit 4 250 € HT.

2) Inventaire et post-récolement

L'opération principale en 2018 sera, conformément aux dispositions du chapitre 2 de la note-circulaire du 4 mai 2016 relative aux opérations de post-récolement, la mise en conformité des documents administratifs et immatriculation des collections.

Le Musée de Borda demandera l'appui scientifique, technique et financier du Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour mettre en œuvre deux chantiers de post-récolement de mobilier archéologique, celui de la portion de mobilier de l'Îlot central transféré depuis les locaux de l'Université de Pau en 2017 et le traitement des collections de préhistoire nécessaire à la finalisation de l'Inventaire réglementaire.

3) Restauration des collections

Une campagne annuelle de restauration sera engagée sur l'exercice budgétaire 2018, par des prestataires habilités à restaurer des collections labellisées Musée de France. Conformément à l'article L 452-1 du Code du patrimoine, les projets de restauration seront soumis à l'avis de la Commission Scientifique pour la restauration et la conservation préventive.

4) Acquisitions

Le Musée examinera les propositions de dons au Musée et pourra également acquérir à titre onéreux, sous réserve du vote du budget correspondant, des œuvres entrant dans le projet scientifique du Musée.

Les projets d'acquisition seront soumis au préalable, conformément à l'article L451-1 du Code du Patrimoine, à l'avis de la Commission Scientifique Régionale pour les acquisitions. Ils seront ensuite soumis pour acceptation au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5) Conservation de la Crypte archéologique

Une étude diagnostic complémentaire en conservation-restauration devrait être achevée en avril ou mai 2018. Sous réserve des conclusions de cette étude et du vote du budget correspondant, il sera procédé au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre afin de réaliser au plus vite des travaux visant à mieux préserver les vestiges protégés au titre des Monuments Historiques.

6) Étude des collections et programmes scientifiques

Le Musée poursuivra en 2018 les partenariats engagés précédemment pour l'étude et la valorisation de ses collections.

Axe 2 valorisation

1) Programmation 2018

La programmation du Musée de Borda correspondant au plan de financement ci-après et réalisée sur l'exercice budgétaire 2018 comprend notamment : l'exposition temporaire Fossiles, naissance d'une science au 18e siècle (du 6 février au 29 décembre 2018) ; des manifestations programmées tout au long de l'année, pour tous les publics, des ateliers pédagogiques pour le public scolaire, la communication autour de ces événements.

La présentation de l'exposition temporaire Fossiles, naissance d'une science nécessite la collaboration du Musée Buffon de Montbard (21), qui apporte son aide scientifique et matérielle dans le cadre de la convention de partenariat présentée en annexe 1.

Le programme prévisionnel des manifestations 2018 est détaillé en annexe 2. Les dépenses prévisionnelles liées à l'organisation de ces manifestations s'élèvent à 5 250 € HT et 6 300 TTC.

2) Action éducative et culturelle

Le Musée de Borda proposera à toutes les classes du département, de la maternelle au lycée, des ateliers pédagogiques adaptés au niveau de chaque classe.

Comme les années précédentes, ces ateliers consisteront en une médiation adaptée des contenus de l'exposition temporaire en cours et de la thématique gallo-romaine développée autour de la Crypte archéologique et du patrimoine gallo-romain de la Ville de Dax.

Les dépenses prévisionnelles liées à l'accueil des jeunes publics s'élèvent à 1 500 € HT et 1 800 € TTC.

Le coût total de ces opérations est estimé à 36 468 € TTC. Le Conseil Départemental des Landes accompagne les Musées de France dans leurs missions permanentes. Il est susceptible d'accorder une subvention pour la programmation scientifique et culturelle 2018 du Musée de Borda sur la base d'une dépense subventionnable de 31 175 € HT.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2018, en recettes et en dépenses.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental, à son taux maximum, pour la programmation scientifique et culturelle du Musée de Borda en 2018,

SOLLICITE une subvention auprès de l'État, à son taux maximum, pour l'aide au postrécolement de mobilier archéologique,

VALIDE la programmation 2018 prévisionnelle des manifestations du Musée de Borda présentée en annexe 2, sous réserve de remplacements ou modifications,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville de Montbard présentée en annexe 1 et toute convention et contrat se rapportant au programme scientifique et culturel 2018 du Musée de Borda.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20180222-3-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale NouvelleAquitaine

Affichée le : 27 Février 2018

[«] La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».